

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS CELLULE INFRASTRUCTURES

Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville de Kinshasa (KIN ELENDA)

TERMES DE REFERENCE DU RESPONSABLE FINANCIER

1. Introduction

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELENDA).

L'objectif de développement du projet KIN ELENDA est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELENDA est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELENDA vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Infrastructures et services résilients

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

1.1.b. Assainissement

1.1.c. Gestion des déchets solides

1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

1.2. Amélioration des quartiers

1.2.a. Mobilité et routes urbaines

1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

- Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, Nd'jili, Kisenso;
- Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso;
- L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
- La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) de la VK ;
- La REGIDESO ;
- La SNEL ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme-ISAU).

2. MISSION DU RESPONSABLE FINANCIER

2.1.Objectif de la mission

Le Responsable Financier a pour mission principale la gestion financière et comptable du Projet. L'objectif général de sa mission consiste à planifier, contrôler et évaluer les activités de gestion financière, gérer les ressources financières, fournir les états financiers et budgétaires, garantir l'exactitude et la régularité des opérations comptables dans le respect des normes reconnues en la matière et assurer le reporting financier auprès du bailleur.

2.2.Liens hiérarchiques :

En tant que membre de l'équipe de la Cellule d'Exécution du Projet, le Responsable Financier est placé sous l'autorité administrative du chef du projet Kin Elenda et sous la supervision technique du Chef de Section Administration et Finances de la Cellule Infrastructures, à qui il rend compte de ses activités.

2.3.Attributions et tâches

La coordination générale du projet est placée sous la responsabilité de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Le Responsable Financier assure sous la supervision technique du Chef de Section Administration et Finances de la Cellule Infrastructures, la gestion financière et comptable du Projet en accord avec les procédures de la Banque Mondiale.

- S'assurer de la réalisation des inventaires physiques de la caisse (mensuellement et de manière inopinée) ;
- Produire les Tableaux de bord mensuel de gestion financière du Projet ;
- Formuler des recommandations de nature à permettre une meilleure efficacité de la gestion financière du Projet.

Procédures, audit et contrôle :

- Assurer le respect des procédures d'éligibilité des dépenses, d'efficacité de la gestion financière, et de transparence dans l'utilisation des ressources ;
- Collaborer avec le Spécialiste en Passation des marchés, l'Auditeur interne et les experts sectoriels du Projet ;
- Préparer les missions d'audit financier externe et de supervision du Projet ;
- Assurer la mise en œuvre des recommandations relatives à la gestion financière consécutives aux missions d'audit interne, d'audit externe, de supervision de l'IDA et des consultants.

Autres

- Assurer la formation des équipes de gestion financière de la CDUK et INPP en immersion au sein de la CI ;
- Assumer également les fonctions de contrôleur Financier pour les autres projets sous gestion de la Cellule Infrastructures, qui a pour mission principale la préparation des budgets, le contrôle budgétaire, le contrôle a priori des dépenses, la préparation des éléments de reporting financier exigés par les bailleurs, le contrôle a posteriori ;
- Effectuer toute autre tâche en relation avec ses fonctions que lui confieront le Chef de projet et le Chef de Section Administration et Finances ;

b) Attributions partagées avec le Chef de Section Administration et Finances de la Cellule Infrastructures

Appuyer le Chef de Section Administration et Finances dans :

- les opérations de consolidation de la comptabilité, des budgets, des Rapports de suivi financier et des rapports d'activités du Projet pour la partie financière, ainsi que des états financiers annuels du Projet et les notes annexes y afférentes.
- la supervision des missions des audits externes.

c) Attributions propres du Chef de Section Administration et Finances

- Maintenir une communication efficace avec toutes les autres agences d'exécution du projet dans le domaine comptable et financier ;
- Approuver les états de rapprochement bancaire des Comptes Désignés du Projet ;
- Assurer périodiquement un contrôle à posteriori des menues dépenses de fonctionnement autorisées par le Responsable financier ;
- Cosigner des titres de paiement, les DRF et les paiements directs avec le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures ;
- Valider les rapports de suivi financier, les PTBA et les états financiers consolidés du projet.

- (iv) Maintenir la notation de la performance en gestion financière de la composante sous gestion de la Cellule Infrastructures à au moins « Satisfaisant » ;
- (v) Les capacités du Personnel de la CDUK et de celui de l'INPP affectés à la gestion financière du Projet sont renforcées et leur permettent la bonne gestion des fonds affectés à leurs Agences.

Les critères de performance plus spécifiques seront développés dans le cadre du contrat et complétés par des critères de performance annuelle selon les procédures incluses dans le Manuel d' Exécution du Projet, et ensuite ajustés au besoin en cas de renouvellement de contrat par avenant.

6. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Responsable Financier signera un contrat d'une année renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Les évaluations de performance se feront sur une base annuelle.

Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).